

Conférence donnée par Prisca Robitzer dans le cadre du congrès du CNEF le 22 janvier 2015

J'ai titré ma conférence de la manière suivante : « Quelles liberté, égalité, laïcité pour quelle citoyenneté ? ». Ce que vous devez entendre dans ce titre, c'est la perspective que j'adopte : il s'agit non pas de porter ma réflexion sur ce qu'est le meilleur bien, mais tout en tenant compte de notre réalité, de situer quel serait le moindre mal. Vous saisirez donc que la tâche est délicate et que ma réflexion, tout en portant des convictions, reste en mouvement – ce qui me semble par ailleurs assez sain.

Face à l'évocation du socle « liberté, égalité, laïcité », la grande majorité des Français applaudissent. Et ce constat est plutôt heureux puisque ces valeurs constituent effectivement des valeurs clés incontournables du patrimoine français. Un bémol vient toutefois ternir cet apparent consensus. C'est qu'interrogés sur la signification qu'ils accordent à la liberté, l'égalité, la laïcité, et sur les moyens d'y parvenir, les Français ne semblent plus aussi consensuels. Ils manifestent même des divergences de vues assez surprenantes. Alors, lorsque nous évoquons ce triptyque, de quoi parlons-nous ? Il est utile, voire nécessaire, de disposer de grilles d'analyse susceptibles d'éclairer notre compréhension des concepts en jeu, mais aussi notre action.

J'aimerais donc en premier lieu fixer l'attention sur deux représentations de la laïcité qui nourrissent et alimentent les débats en France. Il en existe bien plus de deux, mais je m'y limiterai, puisqu'elles explicitent deux tendances lourdes que nous caricaturerons pour l'exercice, à la forme d'idéaux-types.

Avant toute chose, rappelons que le principe de laïcité est un mode d'organisation politique. Quelles que soient les modulations de sa mise en œuvre, le principe de laïcité est défini comme un aménagement du politique où la liberté de conscience et d'expression se trouvent garanties, dans certaines limites, par un État qui ne privilégie aucune confession et aucune conception de la vie bonne<sup>1</sup>. (Par son auto-limitation), l'Etat laïque tend ainsi à garantir la protection de la liberté de conscience et l'égalité entre les citoyens »<sup>2</sup>.

En résumé, trois éléments caractérisent le principe de laïcité : la liberté de conscience, de pensée et de religion (qui inclut de pouvoir changer et pratiquer ou non la religion de son choix, dans les

---

1 M. Milot, *La laïcité*, Novalis, Montréal, 2008.

G. Haarscher, *La laïcité*, PUF, Paris, 2004.

2 J. Baubérot et M. Milot, *Laïcités sans frontières*, Editions du Seuil, Paris, 2011, 7.

seules limites du respect des lois, de la démocratie et des droits de l'homme) ; l'égalité de droits et de devoirs de tous, sous-entendu la non-discrimination par l'État et les pouvoirs publics des personnes en fonction de leurs appartenances religieuses ou philosophiques ; l'autonomie respective de l'État et des religions, qui signifie aussi bien la liberté de l'État par rapport aux religions que la liberté des religions par rapport à l'État (encore une fois : dans le respect des lois et des droits de l'homme en démocratie).

Nous pourrions assez naïvement nous arrêter là. Mais l'articulation et l'harmonisation de ces éléments ne vont pas de soi. Il suffit qu'un de ces éléments prime sur les autres, pour que l'équilibre global change. C'est justement le point de disjonction des diverses représentations de la laïcité.

L'une d'entre elles peut être qualifiée de représentation libérale-pluraliste de la laïcité. Selon cette perspective, la liberté de conscience et d'expression et l'égalité de traitement ont valeur de finalités pour la laïcité. Quant à la séparation entre les religions et l'État et la neutralité étatique, elles figurent comme les moyens et les garanties du déploiement de la liberté et de l'égalité. En pratique, cette conception priorisera la recherche d'accommodements servant l'équité et la liberté de conscience des individus. Ainsi par exemple, la neutralité de l'État impliquera l'impartialité des agents publics dans l'exercice de leurs fonctions (ce qui signifie qu'ils sont tenus de ne favoriser aucune religion) mais sans y associer nécessairement l'interdiction du port d'un signe religieux visible. De même, la séparation des religions et de l'État impliquera leur autonomie réciproque, mais, parce que cette représentation de la laïcité fait primer la liberté de conscience et d'expression et l'égalité de traitement des citoyens, cela n'impliquera pas le confinement du religieux à la sphère privée, ni l'interdiction dans une école publique du port de signes religieux de la part de membres de la société civile : élèves, ou parents accompagnateurs. Sans se formaliser de la présence du religieux dans l'espace public, la représentation libérale-pluraliste de la laïcité se préoccupe avant tout de s'adapter à la diversité morale et spirituelle ambiante. Elle accorde ainsi aux lois laïques la fonction d'organiser la coexistence entre la liberté des uns et celle des autres, non de fixer des fins communes, de définir le religieux acceptable, ni de décider ce qui est bien, ultimement<sup>3</sup>. L'engagement de l'État laïque est par conséquent avant tout considéré comme un engagement en faveur de l'autonomie morale des citoyens. Engagement à n'imposer aucune orientation particulière de la « vie bonne » et à être agnostique sur la question des finalités de l'existence humaine. D'ailleurs, selon cette conception libérale pluraliste de la laïcité, la loi sur

---

3 D. Lochak, *Les droits de l'homme*, 36.

l'interdiction du voile intégral n'est pas une question de laïcité, mais une question de sécurité intérieure du pays. Quant aux violentes attaques qui ont pris pour cible l'épicerie casher Portes de Vincennes ou le magazine Charlie Hebdo, elles doivent être sévèrement condamnées non parce qu'elles s'inspirent d'une doctrine islamiste x ou y, fondamentaliste ou non, mais parce que ces attaques sont terroristes, antisémites et incitent à la haine. L'Etat neutre se ferait en effet théologien et sortirait du cadre laïque affirmant la séparation du religieux et du politique, s'il favorisait et présidait à l'adoption de telle ou telle tradition doctrinale.

A son opposé, nous assistons à la montée d'une autre représentation : la représentation républicaine de la laïcité qui élève la séparation des religions et de l'Etat et sa neutralité au rang de finalités, à côté de la liberté de conscience et de l'égalité de traitement, quitte à parfois faire prévaloir les premières. Selon cette représentation de la laïcité, l'Etat laïque est non seulement tenu de garantir la liberté de conscience-d'expression et le respect égal de tous les citoyens, mais il a également pour mission de réaliser l'émancipation des individus et l'intégration civique. En conséquence, et en vue d'une identité civique partagée, la laïcité implique selon cette conception de reléguer l'expression religieuse dans la sphère privée et de neutraliser (de rendre invisible) tout marqueur identitaire distinctif comme la religion ou l'ethnicité. Cette représentation de la laïcité aboutit ainsi à un encadrement plus strict de la liberté. Par exemple, le port de signes religieux de la part d'agents du service public, ou même de la part de salariés remplissant une mission d'intérêt général, fera l'objet d'une suspicion suivie d'une interdiction, quand bien même il ne constitue pas en soi un acte de prosélytisme. De fait, la neutralité des pouvoirs publics devient un instrument idéologique justifiant une position d'arbitre et de juge. La séparation des religions et de l'Etat et sa neutralité ne sont donc pas seulement envisagées comme les moyens de ne favoriser aucune religion pour préserver le respect égal de toutes les conceptions de la vie « bonne », mais comme des finalités servant les missions d'émancipation du citoyen et d'intégration civique.

Pourquoi dire de cette représentation de la laïcité qu'elle est « républicaine » ? En un sens, cette étiquette ne manque pas de pertinence. Elle trouve en effet d'étroites connexions avec l'esprit révolutionnaire des Lumières et le mouvement d'émancipation qu'il a engendré. Je cite J. Baubérot et M. Milot : « La République française, sous la Révolution, a voulu que l'appartenance nationale se traduise par un lien politique entre le citoyen et l'État qui ne soit plus médiatisé par des appartenances à une catégorie sociale, un groupe ou une Église. La construction de la citoyenneté française reléguait les appartenances communautaires dans le privé. »<sup>4</sup>. Le repli des particularités,

---

4 J. Baubérot et M. Milot, *ibid*, 12.

notamment de toute expression de l'appartenance religieuse, dans la sphère intime devient donc le signe de l'adhésion au projet d'émancipation républicain et une garantie de l'unité nationale.

De la même manière que l'esprit révolutionnaire des Lumières qui portait un projet de transformation radicale de l'homme et une conception universaliste de la citoyenneté, cette représentation de la laïcité nourrit en fait l'ambition de fonder l'intégration civique et la cohésion sociale. Comment ? En postulant que la constitution du corps citoyen, fondé sur le lien politique seul, exige simultanément le refoulement des appartenances communautaires. On comprend donc que cette conception de la laïcité soit dite « républicaine ». Ce serait par contre un abus de langage d'affirmer que la pratique française de la laïcité, parce que la France est une République, ne témoignerait que de cette logique dite « républicaine ». Il est plus qu'important de rappeler que les pères de la loi de séparation entre Eglises et Etat de 1905 et la 3ème République ont su privilégier une logique d'accommodements et de ménagement de la population. Une logique qui, en son temps, avait su offrir un espace de vie à la pluralité religieuse et à l'autonomie morale, sans compromettre ni la laïcisation du pays ni la paix sociale. Et ça aussi, c'était fondamentalement l'esprit républicain.

Au final, ces deux représentations (libérale-pluraliste et républicaine) s'opposent sur la question de la finalité ultime de la laïcité, et même plus globalement de l'Etat républicain. Soit la laïcité et l'Etat sont mis au service d'une égale protection de l'autonomie morale et de la diversité morale et spirituelle ambiante (est-il utile de le préciser : dans les limites du respect de la loi et des droits de l'homme en démocratie). Et dans ce cas, il est attendu de l'Etat qu'il s'adapte et garantisse l'expression de cette diversité, la laïcité contribuant subsidiairement à l'intégration civique, mais prioritairement à la protection de l'égalité morale des citoyens et de la liberté de conscience et d'expression. Soit la laïcité et l'Etat sont prioritairement mis au service de l'intégration civique et de la cohésion sociale pour la constitution du corps citoyen. Et dans ce cas, il est attendu qu'au nom de la laïcité et en vue de la cohésion sociale, l'Etat régule et arbitre les différentes expressions de la société civile. La valeur de « neutralité » de l'Etat constitue de fait une norme surdéterminante (de même que la séparation), à laquelle seront subordonnées la protection de l'égalité morale des citoyens et la liberté de conscience et d'expression.

L'ensemble de ces considérations nous amène finalement au cœur d'une autre réflexion, qui détermine la première...

Comme mentionné en introduction, le fait que les citoyens français ne se représentent pas de la

même manière la laïcité, valeur incontournable du patrimoine français, interroge . Comment ce qui est censé porter l'identité d'un pays peut-il à ce point fluctuer d'un esprit à un autre ? Comment penser l'identité d'une nation si les uns et les autres, tout en parlant la même langue et en employant les mêmes mots, ne comprennent pas la même chose ? En effet, ce qu'une telle diversité de vues sur un sujet aussi central que la laïcité met en question, c'est le cœur de l'identité française. Que la laïcité soit en effet l'objet de discours si différents en France constitue un symptôme assez significatif du mouvement de redéfinition larvée mais instante des tenants de l'identité symbolique française. Une question essentielle se joue donc : quel est le cœur de son identité symbolique ? Son noyau dur, irréductible, non négociable, intangible, autour duquel les valeurs françaises font sens, et autour duquel les Français font corps ? La dynamique identitaire est en effet indissociable de la dynamique de groupe et de la dynamique représentationnelle. Encore une fois, leur harmonisation dépend de ce qui fera office de norme surdéterminante à partir de laquelle l'ensemble sera harmonisé.

Ainsi, de même que j'ai choisi de me concentrer sur deux représentations de la laïcité véhiculées en France, la laïcité d'inspiration libérale-pluraliste et la laïcité d'inspiration républicaine, je me focaliserai sur deux conceptions de la citoyenneté française. Toujours en vue de proposer des grilles d'analyse susceptibles d'éclairer les enjeux en puissance.

En réalité, chaque représentation de la laïcité évoquée s'harmonise avec une conception spécifique de la citoyenneté qui conditionne le cœur de l'identité française.

De manière communément admise, les valeurs nationales françaises constituent le cœur de l'identité française. A partir de là, l'adhésion aux valeurs nationales apparaît comme une nécessaire manifestation de la citoyenneté française. Je n'évoque pas ici les conditions à remplir pour acquérir la nationalité française, mais la représentation de ce qui fait et de ce à quoi ressemble le bon citoyen français. Et selon cette perspective, le bon citoyen est *avant tout* un homme, une femme qui adhère aux valeurs nationales. Pour illustration, la charte de la laïcité à l'école fait paraître en gros titre que « La nation confie à l'Ecole la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Nous notons bien l'association effectuée entre la transmission de la citoyenneté et la transmission des valeurs de la République. Cela dit, ces valeurs nationales peuvent évidemment prendre différents traits, différentes couleurs, et arborer des dominantes diverses.

Par exemple, la représentation républicaine de la laïcité tendra à s'harmoniser avec une représentation de la citoyenneté qui se caractérisera par une adhésion aux valeurs républicaines.

Dans cette logique, le bon citoyen manifesterait toute sa loyauté envers la République en défendant coûte que coûte la séparation entre l'Etat et les religions et la neutralité étatique, quitte à parfois prévaloir sur la liberté de conscience et d'expression, et l'égalité de traitement des citoyens (cas de l'affaire baby-loup). Simultanément, le fait de ne pas adhérer à ce corpus sera perçu comme une menace pour l'identité française, remettant en cause la qualité de bon citoyen de l'individu concerné.

De la même manière, une représentation libérale-pluraliste de la laïcité tendra à s'harmoniser avec une représentation de la citoyenneté qui prendra la forme d'une adhésion aux valeurs libérales-pluralistes. Dans cette logique, le bon citoyen manifesterait sa loyauté envers la République en défendant avant tout la liberté de conscience et d'expression, et le respect égal de toutes les conceptions de la vie, options spirituelles ou philosophiques. Quant à la neutralité étatique ou la séparation, elles ne seront pas défendues comme valeurs en soi mais comme des moyens, restant au service de la protection de l'autonomie morale des citoyens et de la diversité des expressions de la société civile. Et le fait d'élever la neutralité de l'Etat ou la séparation au rang de finalité sera perçu comme une menace pour la démocratie et pour la pratique citoyenne française.

Ainsi dans les deux cas, l'adhésion à un corps de valeurs fait figure de « label » pour fonder la citoyenneté et l'identité française. Mais dans les deux cas aussi, la constitution du corps citoyen apparaît critique. D'un côté, l'adhésion aux valeurs républicaines comme label du bon citoyen prend le risque d'un élitisme exclusif qui peine à s'adapter à la diversité ambiante et fonde l'identité française en exigeant l'effacement de certaines expressions identitaires (ou au moins leur subordination). Comme si l'expression de son attachement à d'autres identités posait problème à l'identité française.

De l'autre côté, l'adhésion aux valeurs libérales-pluralistes comme label du bon citoyen possède une sérieuse faille pour la constitution du corps citoyen : le fait qu'elle puise ses racines dans l'individualisme. L'individualisme libéral, concentré sur la protection de la liberté individuelle, peut en effet manquer de fonder le corps citoyen. Cette prise de position pour l'individu peine à fonder l'identité d'un collectif qui se cherche et peine par là même à incarner l'essence de l'identité française.

Or, si face à la diversité de la France, ni la loi du sol, ni la loi du sang, ni l'adhésion à des valeurs communes ne parviennent à constituer le corps citoyen français, n'est-ce pas manque d'être référées et même assujetties à une réalité qui leur est supérieure ? Cette réalité, me semble-t-il, la

Révolution française l'avait pourtant célébrée et avait travaillé à l'ancrer dans la mémoire collective. Preuve qu'il suffit parfois de peu pour oublier... Cette réalité, étonnamment, pour un pays qui chérit son héritage révolutionnaire, ne figure qu'une fois dans la charte de la laïcité à l'école (entre parenthèses, la liberté y figure 6 fois et l'égalité 3 fois). Elle ne figure d'ailleurs pas non plus dans l'intitulé du congrès du CNEF, peut-être parce que justement elle semble cruellement manquer dans le débat public. Elle trônait pourtant, à côté des étendards liberté égalité et leur donnait tout leur sens. Cette réalité, rarement saluée aujourd'hui, et parfois remplacée par la pâle expression du « respect » ou par la mention de la laïcité, n'est autre que la fraternité. La fraternité qui expose au fait le plus simple du monde : celui d'être frères en humanité, d'être avant tout des hommes et des femmes qui partagent la même condition : celle de l'humanité. Sa simplicité est déconcertante, mais sa force fondatrice l'est encore plus. Car affirmer la fraternité, c'est affirmer la réciprocité donc le fait d'être des vis-à-vis l'un pour l'autre. C'est affirmer « tu es un égal à moi-même ». Tu es un autre moi. Et, en vertu de cette réalité fondatrice, tu es et tu dois être libre. Tu es et tu dois être mon égal. Nous méritons les mêmes droits et devoirs.

Se rappeler à la fraternité, c'est aussi et surtout il me semble ne pas oublier que l'homme a la capacité inouïe de se battre pour un corpus de valeurs, quitte à consentir à quelques pertes humaines (au moins symboliques) en cours de route. C'est ne pas céder à la tentation de sortir du cadre de la réciprocité en s'élevant au-dessus des autres et en voulant dominer au nom d'une valeur supérieure – qu'elle prenne la forme d'un intégrisme religieux, républicain, philosophique, ou scientifique. Comme le disait si bien Blaise Pascal, qui veut faire l'ange fait la bête. La recherche du bien commun et de l'intérêt général ne peut en effet se réaliser qu'à la condition de ne pas déconnecter les valeurs républicaines de la fraternité (qui est réciprocité) comme réalité fondatrice. Sans quoi, tout corps de valeurs se risque à l'intégrisme, désirant implicitement la mort (au moins symbolique) des identités particulières qui s'écarteraient de l'acceptable explicité. Autrement dit, il me semble que le cœur de la citoyenneté (sa force, son muscle), pour être créatrice d'une unité et d'une solidarité qui ne souffrent pas de l'expression d'identités particulières, ne peut se limiter au fait d'adhérer au corps de valeurs républicain.

Il était jusqu'ici chaque fois postulé que l'adhésion du citoyen à un prérequis doctrinal faisait sa loyauté et son attachement à l'identité française. L'a priori est donc que l'adhésion à un corps de valeurs fera l'adhésion au corps citoyen. Mais s'il fallait explorer la logique inverse ? Que l'adhésion au corps comme prérequis déterminerait et fonderait l'adhésion aux valeurs ? Il n'est pas invraisemblable de penser qu'un glissement s'est opéré : glissement d'une citoyenneté qui signifie

attachement à un corps faits d'hommes et de femmes libres et égaux car frères en humanité, à une citoyenneté qui fait primer l'attachement à un corps de valeurs. Glissement d'une identité de cœur (motivée par l'attachement à un corps) à une identité de l'esprit (attachement à des valeurs). Je reformule alors ma proposition : ne serait-il pas judicieux d'explorer cette idée peut-être contre-intuitive que c'est l'adhésion, l'attachement de cœur au corps citoyen donc aux hommes et aux femmes vivant en France, qui doit présider à la définition et à la juste compréhension du corps de valeurs républicain ? Et qui à juste titre motivera l'attachement aux valeurs républicaines ? Au fond, ne s'agit-il pas de réapprendre à penser avant tout avec son cœur d'homme ? Sans exclure la raison, mais en l'éclairant par notre humanité ?

Arrivée là, j'ai pourtant une crainte. Que certains, parce qu'il est question de citoyenneté terrestre et de fraternité humaine, estiment qu'ils ne sont qu'à moitié concernés. Je me risque à une question frontale. Le fait d'être frères en humanité fait-il autant sens pour nous que le fait d'être frères en Christ ? Ou, le fait d'appartenir au corps de Christ relativise-t-il quelque part le fait que nous soyons, ainsi que tout autre, frères en humanité ? Je serais encore plus précise : est-ce que je considère véritablement que tout autre, quel qu'il soit, est mon vis-à-vis ? Donc, un égal à moi-même qui a à m'offrir, comme j'ai à lui offrir ? Comment ces deux appartenances s'harmonisent-elles ? Il me semble essentiel d'affirmer que le fait d'être frères en Christ ne nous invite pas à vivre comme une catégorie de groupe qui transcenderait, qui se situerait au-delà ou au-dessus du fait d'être frères en humanité. Le fait d'être frères en Christ, d'appartenir au corps chrétien nous appelle à vivre comme une catégorie immanente au fait d'appartenir au corps humain. En choisissant l'incarnation, le Christ n'a pas choisi un mode de présence au monde qui transcenderait l'humanité. Il a choisi d'être parmi les hommes, d'en être un, différemment c'est vrai, mais il a fondamentalement choisi de vivre cette citoyenneté de l'intérieur. De manière immanente. Sans se situer au-delà, ni au-dessus, mais en étant un homme parmi les hommes. Sans se penser comme un surhomme qui aurait donc légitimité à régner, mais en assumant très paisiblement d'être fils d'homme et fils de Dieu. De la même manière, face aux prétentions du pouvoir et à la séduction de régner et de dominer, comme si le fait d'être fils de Dieu transformait en surhomme, nous sommes appelés à la plus grande vigilance et à la plus grande humilité possible. La spécificité de la présence chrétienne dans le champ politique tient au fait que le service et la rencontre de l'autre sont au cœur de sa motivation, plus que la volonté de faire triompher telle ou telle option théorique<sup>5</sup>. Cette double citoyenneté que certains qualifieront de céleste et terrestre place plus que jamais les chrétiens comme des hommes parmi les hommes, frères en humanité, soucieux de défendre coûte

---

5 J. Ellul, *ibid.*



que coûte le fait d'être des vis-à-vis l'un pour l'autre, donc soucieux du fait que l'autre est mon égal, soucieux du fait qu'il est libre et responsable de ses choix de vie, enfin soucieux du fait que tout citoyen porte cette double responsabilité de rendre honneur à son humanité propre, et à l'humanité d'autrui.

Considérant tout cela, comment ne pas appeler à pleinement investir sa citoyenneté, ici et maintenant ? L'investir, cependant, sans entrée en puissance. L'investir, au contraire, en empruntant la petite porte du pouvoir social – celui qui est à portée de chacun. Car précisément, la puissance de l'Évangile, la vérité de Jésus-Christ, s'atteste dans le choix de la non puissance<sup>6</sup>. Un choix qui ne s'effraie ni ne porte atteinte à l'autonomie morale de l'autre. Un choix qui s'incarne humblement dans le service de l'autre et dans la rencontre avec l'autre. Un choix qui dans l'action ne traite pas l'autre comme un moyen, mais comme une fin en soi.

Non, le fait de réinvestir son pouvoir social ne coïncide pas avec le fait de faire « triompher la vérité » grâce à l'action politique. Dans l'éthique radicale du christianisme, réinvestir son pouvoir social prendra la forme d'une présence à l'autre marquée par l'amour : amour qui saura renoncer à ses intérêts particuliers lorsqu'ils peuvent affecter l'intérêt commun. Amour qui saura se donner, même au méchant. Amour qui pardonnera et redonnera à l'autre sa capacité d'agir, soutenue par cette parole libératrice : « tu vauds mieux que tes actes »<sup>7</sup>. Alors, le fait d'être frères en humanité ne sera pas seulement une abstraction.

---

6 J. Ellul, *ibid.*

7 P. Ricoeur, « La hauteur du pardon », in *Anthologie*, Editions du Seuil, Paris, 2007, 354.